

Bobigny, le 19 janvier 2012

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
maternelles, élémentaires et établissements spécialisés

Mesdames et messieurs les instituteurs

- POUR EXECUTION -

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

- POUR INFORMATION -

Affichage obligatoire

**Cette circulaire doit être émergée par tous les
instituteurs et institutrices**

**Objet : inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des
écoles – rentrée 2012**

**Réf : décret n° 90-680 du 01 août 1990 modifié (arts 4-2 et 19)
note de service n° 2005-023 du 03 février 2005 publ iée BO n°7
du 17 février 2005.**

En application du décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 portant statut particulier des professeurs
des écoles, un recrutement dans le corps des professeurs des écoles se fera au titre de
l'année scolaire 2012-2013 par intégration d'instituteurs qui seront inscrits sur des listes
d'aptitudes départementales.

1. CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs :

- en activité depuis au moins cinq années (y compris congés de maladie, longue
maladie, longue durée, maternité ou adoption, congé pour formation professionnelle,
formation syndicale ou bénéficiant de décharges de service pour l'exercice d'un
mandat syndical ou pour direction d'école). Toutefois les instituteurs en congé de
longue maladie ou de longue durée qui seront inscrits sur la liste d'aptitude **ne
pourront être nommés** professeurs des écoles **qu'après leur réintégration
effective** :
- mis à disposition ;
- en position de détachement.

**Les instituteurs en disponibilité ou en congé parental ne pourront faire acte de
candidature que dans la mesure où ils auront sollicité leur réintégration avec effet du
1er septembre 2012.**

2. BAREME

Les instituteurs candidats pourront trouver les éléments du barème sur la page B2 du guide
de l'enseignant : <http://www.ia93.fr/guide.pe/B12>

3. MODALITES D'INSCRIPTIONS

Saisie des candidatures : du 30 mars 2012 (12h00) au 13 avril 2012 (12h00) Voir annexe 1

Daniel AUVERLOT

